

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(98)/ST/111

20 mai 1998

(98-2127)

CONFERENCE MINISTERIELLE
Deuxième session
Genève, 18 et 20 mai 1998

Original: anglais

NAMIBIE

Déclaration distribuée par S.E. M. I. Emvula,
Ministre du commerce et de l'industrie

Comme les autres délégations qui se sont exprimées avant moi je tiens à vous remercier, ainsi que le gouvernement suisse, pour l'excellent accueil qui nous a été réservé depuis notre arrivée à Genève.

Je tiens à réaffirmer l'attachement de la Namibie au système commercial multilatéral et à souligner combien il importe de disposer d'un système commercial ouvert, équitable, non discriminatoire et fondé sur des règles.

Il faut toutefois souligner les difficultés que rencontrent les pays en développement et les pays importateurs nets de produits alimentaires, comme la Namibie, pour mettre en oeuvre les accords très importants qui ont été signés et il faut que nos partenaires de l'OMC fassent preuve de compréhension à cet égard.

Pour satisfaire à nos obligations, nous devons impérativement maintenir un équilibre entre d'une part la réalisation des ajustements nécessaires et d'autre part le besoin de formuler et de mettre en oeuvre des politiques et des stratégies visant à promouvoir le développement économique et à régler les problèmes sociaux.

Il nous faut pour cela des ressources techniques, humaines et financières qui nous font défaut, ce qui limite notre capacité de mettre en oeuvre les accords conclus et donc de respecter nos obligations. C'est pourquoi nous demandons une prorogation des délais.

Un soutien technique additionnel nous aidera sans aucun doute à accélérer le processus de mise en oeuvre. Je me joins donc à ceux qui ont demandé un renforcement de l'assistance technique. Je souhaite toutefois remercier les Membres qui continuent de consacrer des ressources à cette assistance dont nous avons tant besoin.

Selon nous, l'assistance technique ne devrait pas être limitée au renforcement des capacités. Pour que nos économies puissent tirer parti des dispositions relatives à l'accès aux marchés nous devons consolider notre position en tant que fournisseur; il est donc essentiel de disposer d'un soutien accru à cette fin.
